

Programme Vision Sûreté

La recherche d'avancées concrètes pour faciliter les contrôles

La DGAC vient de lancer le programme Vision Sûreté, dont l'objectif est de proposer des innovations en matière de contrôle des passagers. Présentation.

Depuis le 11-Septembre, les diverses tentatives d'attentat contre le transport aérien ont provoqué autant de ripostes réglementaires. Si ces dernières ont renforcé la sûreté aérienne, elles ont aussi créé un empilement de mesures de plus en plus lourdes financièrement et contraignantes pour les opérateurs comme pour les passagers. Pour sortir de cet engrenage, une "révolution culturelle" est en cours depuis quelques années, notamment au niveau de l'OACI et de certains de ses membres, dont la France. Cette évolution a conduit la

Direction du transport aérien (DTA) et le Service technique de l'aviation civile (STAC) à proposer au directeur général de l'Aviation civile le programme Vision Sûreté, à l'automne 2013. Ce nouveau dispositif vise à faire évoluer la stratégie de la DGAC vers une sûreté plus intégrée, à promouvoir l'innovation et à améliorer l'inspection filtrage des passagers, grâce à des projets opérationnels menés en partenariat avec les gestionnaires aéroportuaires. La place accordée aux initiatives des opérateurs est, en effet, l'un des fondements du programme.

Vision Sûreté résulte d'une complexité entre la DTA et le STAC. D'une part, une réflexion

prospective, menée en 2013 par la sous-direction de la sûreté et de la défense (SRD) de la DTA, qui a associé tous les acteurs de la sûreté. Ces préliminaires ont permis de dégager les axes principaux d'évolution de la doctrine générale de sûreté. « Nous devons être force de proposition tout autant qu'acteurs. Notre rôle consiste notamment à fédérer les différents intervenants français (aéroports, sociétés de sûreté et constructeurs d'équipements de sûreté) pour anticiper sur les nouvelles menaces comme sur les évolutions réglementaires européennes à venir, tout en faisant valoir notre savoir-faire français, » explique Sonia Hifdi, adjointe au

PASSAGERS AU POSTE D'INSPECTION FILTRAGE
du hall M du Terminal 2 E
à Roissy/Charles-de-Gaulle.





> Retrouvez l'intégralité du programme et des formulaires associés.

chef de bureau des mesures de sûreté à la DTA. D'autre part, comme l'explique Marie-Claire Dissler, directrice du STAC, s'il a été constaté que des innovations technologiques sont nécessaires, il faut néanmoins les appréhender dans le contexte global du poste d'inspection filtrage, process et agents humains compris.

Repenser tout le système

« Tel qu'il a été construit, le programme Vision Sûreté se veut bien global puisque nous souhaitons repenser tout notre système d'inspection filtrage », explique François Dubuisson, chef de programme expérimentations et nouvelles techniques à la DTA/SRD. Le programme est construit autour de cinq axes d'amélioration. Les deux premiers concernent la détection d'explosifs sur les passagers et dans les bagages cabines, l'objectif étant d'assurer une détection systématique de quantités déterminées de matières explosives de tous types

« LE PROGRAMME VISION SÛRETÉ SE VEUT BIEN GLOBAL PUISQUE NOUS SOUHAITONS REPENSER TOUT NOTRE SYSTÈME D'INSPECTION FILTRAGE. »

« par exemple, par l'introduction de nouvelles technologies, comme les scanners de sûreté et détecteurs de traces d'explosifs », ajoute François Dubuisson. Le troisième axe est orienté vers la recherche de l'intention malveillante qui pourrait notamment nécessiter un recours accru aux agents d'évaluation du comportement (ADEC), spécialement formés à cet effet. L'idée portée par le quatrième axe d'amélioration est de rendre les passagers acteurs de



En pratique

Objectif premier semestre 2017

Officiellement lancé au printemps 2014, le programme Vision Sûreté est actuellement en phase d'appel à projets. Il s'agit pour la DGAC d'identifier des aéroports qui déclineront les objectifs principaux du programme. Une première phase de tests est prévue d'ici la fin de l'année 2014. Une réorganisation du poste inspection filtrage (PIF) pourrait être testée à partir du premier semestre 2015. Celle-ci impliquera l'introduction de nouvelles techniques comme le scanner de sûreté ou le détecteur de traces. À partir de fin 2015 sera testé un nouveau type de contrôle innovant des passagers. Enfin, un retour d'expérience sur le projet national complet ainsi que sur tous les autres projets décentralisés sera mené d'ici fin 2016. L'objectif final prévu au cours du premier semestre 2017 est de définir la politique de la DGAC sur l'amélioration du contrôle des passagers du transport aérien.



Crédit photo: J.-M. Jouanneaux/Aéroports de Paris

leur propre sûreté. Comment ? En améliorant la communication, en facilitant une meilleure préparation des passagers en amont du PIF* et en les interrogeant au travers d'enquêtes. Enfin, « Les agents de sûreté : source de progrès » constitue le cinquième axe : l'objectif visé est de parvenir à une professionnalisation et une reconnaissance de leurs compétences pour améliorer le contrôle des passagers. Deux préoccupations transversales de cohérence et d'efficacité sous-tendent le programme. Il s'agit de prendre en compte les contraintes opérationnelles et économiques et de bien mesurer au préalable les impacts potentiels des projets en termes de coût, d'amélioration de la sûreté, de qualité de l'inspection, etc.

Des projets opérationnels

Après une présentation officielle aux aéroports mi-mai 2014, la priorité est maintenant au lancement de projets opérationnels. Les postulants sont invités à transmettre leur proposition à la DGAC. Si le projet répond au cahier des charges, la DGAC apportera un appui technique, juridique et financier pour la conduite optimale des expérimentations qui débiteront d'ici la fin de l'année 2014. « L'aide technique sera fournie par les directions de la sécurité de l'Aviation civile (DSAC) au plan local et par le STAC au niveau

national », explique Frédéric Fuso, chef de la division Sûreté au STAC. Ces expérimentations seront encadrées par des conventions et pourront être prises en charge, sous certaines conditions, par la taxe d'aéroport.

Penser global, telle est la ligne de conduite choisie par la DGAC. « La notion d'intégration est particulièrement importante pour nous. Il nous faut concevoir de manière intégrée l'ensemble du contrôle des passagers afin que tout cela fonctionne de la manière non seulement la plus efficace, mais la plus efficiente possible, l'objectif final étant de replacer l'intérêt des passagers au cœur de la sûreté. Toutes les solutions testées seront évaluées et pourront être proposées, le moment venu et si elles conviennent, à la Commission européenne », conclut Sonia Hifdi.

Pour Patrick Gandil, directeur général de l'Aviation civile, « Vision Sûreté est un projet fondamental susceptible de transformer en profondeur l'inspection filtrage des passagers et de faire de la sûreté, non plus une contrainte encore mal comprise et mal acceptée, mais bien une véritable valeur du transport aérien, capable d'accompagner et même de stimuler son essor ».

PAR Olivier Constant

* Poste inspection filtrage.